



SESSION PLENIERE DES 18 ET 19 DECEMBRE 2017

COMMENT ACCOMPAGNER LA TRANSITION
NUMERIQUE DES ENTREPRISES EN PAYS DE LA
LOIRE ?

Ce rapport relativement court (45 pages), que la CGT a voté, ne brosse pas l'intégralité des enjeux relatifs au numérique et aux entreprises. Ainsi, il ne se concentre pas sur les services publics, même si de nombreux enjeux y sont communs avec ceux du secteur privé.

Il présente cependant l'intérêt d'être très clair et synthétique et de souligner les problématiques touchant les salarié-e-s.

CE QUE DIT LE RAPPORT ([téléchargeable dans son intégralité sur www.ceser.paysdelaloire.fr](http://www.ceser.paysdelaloire.fr))

Le document comporte quatre parties principales :

- 1) Portrait des **acteurs du numérique** en Pays de la Loire.
- 2) Les apports du numérique dans les **activités de production**.
- 3) La transformation du **commerce** et des **services marchands** par le numérique.
- 4) **Préconisations** :
 - a. installer une **dynamique collective** en s'appuyant sur les acteurs intermédiaires capables de rassurer et d'accompagner les dirigeant-e-s et les salarié-e-s dans ces transformations numériques ;
 - b. renforcer et compléter les dispositifs existants de **soutien aux entreprises** pour accompagner leurs projets dans ce domaine ;
 - c. renforcer **l'implication du personnel**, notamment via la formation et le dialogue social ;
 - d. **améliorer fortement la connexion haut débit** fixe et mobile pour la population régionale, condition sine qua non de la réussite de la transition numérique ;
 - e. **lancer une expérimentation sur un territoire** engagé dans la révolution numérique en évaluant notamment les conséquences en matière de création/suppression d'emplois, de besoins de formations, de lutte contre la fracture numérique, d'évolution de l'attractivité des territoires.

Le rapport présente notamment des analyses intéressantes en ce qui concerne le développement des places de marchés (Amazon, Ebay, FNAC) et des plateformes de partage (UBER, AIRBNB...) et s'interroge, en matière de conditions de travail, sur le « retour d'une exploitation à l'ancienne ».

CE QU'A DIT LA CGT : INTERVENTION DE GWENAEEL PLAGNE

Le numérique constitue une des conditions essentielles pour le développement économique de la région, mais son utilisation généralisée pose de nombreuses questions sur ses conséquences pour les salarié-e-s et les citoyen-ne-s de manière générale.

Comme le CESER le rappelle régulièrement, la transition numérique passe inévitablement par la couverture maximale du territoire en haut débit et en réseaux mobile et cela, pas uniquement dans les zones de forte densité mais également dans les zones rurales. Pour ces dernières, l'accès au numérique des entreprises constitue un impératif pour répondre aux besoins de la clientèle et maintenir la compétitivité ; pour les populations, c'est une condition sine qua non de l'attractivité des territoires. Le numérique constitue, également, une opportunité de développement des zones rurales en facilitant la circulation des informations.

Le rapport souligne la **problématique des citoyen-ne-s exclu-e-s du numérique**. **La CGT partage cette préoccupation et rappelle que, même aujourd'hui, 15 % des Français-e-s n'ont pas accès à Internet et qu'un tiers d'entre eux n'ont pas de smartphone (1)**. Cette exclusion du numérique est d'autant plus problématique alors qu'au nom de l'accès généralisé aux services informatiques, les services publics – et privés - désertent les campagnes, de nombreuses gares ferment, des bureaux de poste disparaissent.

Au delà du grand élan du numérique dans le monde économique, la CGT alerte sur les conséquences sur les emplois et les conditions de travail.

Tout d'abord, sur les emplois, la Région doit inciter les entreprises à s'emparer du numérique mais avec comme principal objectif le développement économique au profit des citoyen-ne-s, pas un développement qui ne créerait pas de retombée positive sur les territoires. Et donc, la Région doit impulser la formation vers ces nouveaux emplois du numérique pour que cette transition puisse profiter au maximum aux emplois en région.

Ensuite, sur les conditions de travail, **la CGT met en avant une mutation du monde du travail induit par cette transition numérique**. Comme le rapport l'a bien souligné, les organisations syndicales de salarié-e-s et en particulier la CGT, se sont emparées des problématiques liées au numérique dans l'entreprise. Car si le numérique permet souvent une amélioration de conditions de travail, supprimant certaines tâches répétitives, pénibles, voire dangereuses, il entraîne aussi souvent une augmentation du stress, des difficultés de déconnexion et une disparition des relations sociales au sein de l'entreprise avec, comme conséquences directes pour les salarié-e-s, des maladies professionnelles du type burn-out en grande augmentation et un déséquilibre complet du rapport vie privée/vie professionnelle.

La CGT a été porteuse en particulier du droit à la déconnexion qui, au-delà de la loi adoptée doit être réellement appliqué.

Par ailleurs, la CGT l'a déjà souligné ici, **le numérique pourrait conduire à une disparition massive d'emplois dans les années à venir. Pour la CGT, il ne faut pas arriver à une société duale, où le travail serait réservé à quelques un-e-s, les autres salarié-e-s devant se contenter d'un revenu de subsistance.** C'est pourquoi il faut d'abord former les salarié-e-s aux évolutions des métiers et, aussi, aller vers une diminution généralisée du temps de travail vers les 32 h hebdomadaires pour que tous et toutes aient accès à l'emploi.

Enfin, la CGT estime donc que le rôle de la Région est primordial pour se saisir du numérique comme outil de développement économique et social et non pour le subir et entrer dans un dumping-social qu'il facilite nettement.

Sur l'ensemble de ces points, le rapport du CESER fait état de nombreux axes de travaux allant dans le bon sens et la CGT partage ses orientations. Elle votera le rapport, en remerciant le rapporteur Philippe AUDIC et le chargé d'étude. Elle souligne la qualité d'écoute du rapporteur lors de la rédaction de ce rapport, comme dans l'ensemble des travaux dont il a eu la charge ces dernières années au CESER.

(1) <https://www.blogdumoderateur.com/chiffres-internet/>

QUELQUES AUTRES EXPRESSIONS EMISES LORS DE LA SESSION

Groupe environnement : souligne le coût énergétique « colossal » du développement du numérique. Internet émet autant de CO2 que l'aviation. La fabrication des équipements entraîne une consommation importante de matières premières, la production d'un smartphone requiert jusqu'à une centaine de kg de terres rares.

Union des employeurs du secteur sanitaire, médico-social et social privé à but non lucratif : la fracture numérique concerne aussi les difficultés d'usage des outils.

VOTES : L'avis a été adopté par 79 voix pour, 2 abstentions.

Conseillère et Conseillers CGT ayant travaillé sur l'étude : Diane OBLE, Gwenaël PLAGNE, Didier ROBERT, Yvic KERGROAC'H.